

Le PLF s'inscrit dans la perspective de réformes très réactionnaires

Yves Dimicoli

Le gouvernement vise « des réformes structurelles pour relever le potentiel de croissance et assurer la consolidation budgétaire ». Elles seront menées « de façon simultanée », ce qui permettrait, ne cesse de répéter N. Sarkozy, « d'aller chercher le point de croissance qui manque à la France ».

Quatre grandes orientations cohérentes...

La première concerne la visée du « plein emploi en résorbant le chômage » et en « augmentant le taux d'emploi ». Pour se rapprocher donc d'un taux de chômage de 5 %, soit sensiblement plus d'un million de chômeurs officiellement recensés, il s'agit d'inciter les salariés « à travailler plus pour gagner plus ». Cela marche de pair avec un refus obstiné de toute augmentation générale des salaires, comme Sarkozy l'a clairement manifesté en refusant de donner un coup de pouce au SMIC en juillet dernier. C'est l'esprit de la loi dite « pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat » (TEPA) du 21 août 2007 « qui s'inscrit dans une logique de compétitivité, avec une minoration du coût du travail, tout en assurant une juste rétribution des salariés » note le document de présentation du PLF 2008. Cela concerne particulièrement les dispositions très coûteuses d'exonérations sociales et fiscales des heures supplémentaires dont seuls les patrons détiennent le pouvoir de déclenchement et qui sont très contradictoires avec la nécessité d'une augmentation forte de l'emploi, des salaires horaires et des qualifications.

Il s'agit aussi d'aller vers une « fusion opérationnelle de l'ANPE et de l'UNEDIC (...) pour rendre le marché du travail plus fluide, plus dynamique et plus inclusif ». On sait combien cela permettrait de « gendarmier » plus étroitement les chômeurs. Conjuguée à la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et en contrepoint d'une réforme réactionnaire des minima sociaux, cette fusion permettrait de contraindre toujours plus les privés d'emploi à accepter n'importe quel type d'activité à coût salarial très abaissé.

Simultanément, il s'agit de simplifier le « cadre juridique du contrat de travail » souligne le PLF 2008. Cela concerne particulièrement la facilitation pour les employeurs des licenciements sans motif.

Enfin, la quasi-suppression du dispositif des préretraites, accompagnant une chasse renforcée aux chômeurs âgés, marcherait de paire avec une diminution des droits à la retraite, à partir d'une attaque contre les régimes spéciaux. Cet emboîtement de réformes réactionnaires vise à abaisser toujours plus le coût salarial des emplois, au nom de la

compétitivité, à faire barrage à toute demande d'augmentation salariale collective, en privilégiant une mise en concurrence accrue des salariés, et à réduire le plus possible les dépenses publiques et sociales.

La deuxième grande orientation dans laquelle s'inscrit le PLF 2008 entend « accroître la concurrence sur le marché des produits » avec, en perspective, notamment, l'instauration du travail le dimanche et la possibilité pour les réseaux de distribution d'accroître la pression sur leurs petits fournisseurs. **La troisième orientation** consiste à « amener la France à la pointe de la compétitivité mondiale ». C'est ce qu'affirme très sérieusement le gouvernement dans le document de présentation du PLF en mettant en avant :

- La présidentialisation de la « gouvernance des universités » et leur mise en concurrence tous azimuts au nom de leur « autonomie » ;
- L'élargissement du crédit d'impôt recherche (CIR) si inefficace et si profitable pour les grands groupes ;
- La déductibilité de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF) pour ceux qui placeraient dans des « PME » ;
- La promesse d'un « Small Business Act » dont tout laisse penser qu'il servirait surtout à accroître la mise en concurrence des collectivités territoriales.

La quatrième orientation concerne la politique fiscale. Censée être « au service de la création d'emplois » elle cherchera à diminuer le plus possible les prélèvements publics et sociaux sur les richesses produites par le travail et la créativité des salariés dans les entreprises pour accroître la part revenant au capital. Cela annonce, particulièrement, une nouvelle réforme régressive de la taxe professionnelle. Simultanément à cette déresponsabilisation sociale et territoriale accrue des entreprises qui facilitera les prélèvements financiers sur leur valeur ajoutée, se profilent des augmentations d'impôts sur les salariés, les chômeurs, les retraités avec une fiscalisation accentuée du financement de la protection sociale, de l'augmentation de la CSG à l'instauration envisagée d'une TVA sociale.

... Au service d'une Europe des marchés financiers

MM. Sarkozy et Fillon ont présenté aux autorités européennes la nouvelle « programmation pluriannuelle des finances publiques » dans laquelle ils s'inscrivent pour 2009-2012. Ils confirment le but prioritaire d'un retour à l'équilibre des finances publiques à moyen terme, comme en fait obligation le Pacte de stabilité européen. Certes, le gouvernement Villepin s'était engagé à respecter cet objectif dès 2010, moyennant un rythme de croissance du PIB de 2,25 % par an en moyenne sur la période 2007-2010. Le chef de l'État a confirmé l'engagement pour 2010 mais si, et seulement si, la croissance moyenne annuelle du pays s'avère supérieure ou égale à 3 %. Si la croissance s'avère inférieure à ce seuil, de l'ordre de 2,5 %, il promet le déficit zéro des finances publiques pour 2012. La dette publique ne représenterait alors plus que 58 % du PIB, contre une hypothèse de 64,2 % maintenue par le gouvernement fin 2007 (malgré un bon du ratio d'endettement à 66,6 % annoncée pour le deuxième trimestre par l'INSEE). Cette nuance a fait protester tous ceux qui, du très dogmatique président de la Banque centrale européenne (BCE) jusqu'à certains responsables sociaux-libéraux du PS, en passant par la Commission européenne, s'irritent de voir le chef de l'État français prendre un peu de liberté avec le calendrier sur lequel s'étaient engagés son prédécesseur et son Premier ministre.

Le reproche est ainsi fait à N. Sarkozy de tenter de « relancer » (sic) l'économie française en solo, au détriment de la réduction des déficits et de la dette publics, de même que lui est reproché un discours un peu trop vigoureux vis-à-vis de la BCE. En réalité, de la même façon que le Président de la République française n'a jamais mis en cause l'indépendance de la Banque centrale et l'orientation fondamentale de sa politique monétaire, le cœur de son programme de stabilité pour 2009-2012 tient dans un dogme qui ne détonne guère par rapport à l'ultra libéralisme européen : « Le rythme de progression en volume des dépenses de toutes les administrations sera divisé par deux sur l'ensemble du quinquennat », avec un coup de frein accru dès 2008. C'est cette obsession de la baisse des dépenses publiques et sociales, en écho à la volonté obsessionnelle de baisser les prélèvements en impôts, taxes et cotisations sociales sur les profits des entreprises et sur les gros revenus et patrimoines financiers, au nom de la compétitivité et de l'attractivité, qui donne son profil politique aux nouvelles orientations en matière de finances publiques : En 2007, la dépense publique aura cru de 2 %, alors que la croissance du PIB sera, sans doute, inférieure à ce seuil (1,7-1,8 %). Mais, pour 2008, les hypothèses retenues, à l'appui du nouveau programme de stabilité, font état d'une croissance en volume de la dépense publique totale limitée à 1,4 % pour une croissance annoncée du PIB de 2 à 2,5 % ! ■

Un Budget de transition vers une réforme de l'État au service de la domination du marché financier

Yves Dimicoli

Certains observateurs ont pu caractériser le « paquet fiscal » adopté avec la loi TEPA comme un soutien de la croissance devenue plus hésitante. On a parlé de « relance fiscale ». Les baisses d'impôts sur les ménages bénéficieraient d'un revenu disponible accru pour consommer et investir, tandis que les baisses de prélèvements (impôts et cotisations) sur les entreprises aideraient à relancer leurs investissements matériels. Tout cela, conclut-on, se résoudra en augmentation de l'emploi.

En réalité, le PLF 2008, qui inclut les dispositions de la loi TEPA, se présente, avant tout, sous le sceau d'un nouvel effort de contraction de la dépense publique, en écho à la baisse des prélèvements obligatoires et pour répondre aux contraintes de réduction du déficit et de la dette publiques imposées par le Pacte de stabilité européen. Avec ce projet, tout se passe comme si de nouveaux sacrifices devaient être imposés au système scolaire, au système de santé, au logement social, à la culture... pour pouvoir respecter les normes de déficit et de dette, tout en finançant des allègements fiscaux et sociaux massifs privant de plusieurs milliards

d'euros le PLF 2008, avant même qu'il ait été conçu. Ces allègements sont concentrés tant sur l'encouragement de la dépense et des placements financiers des plus nantis que sur l'aide au profit des entreprises, y compris par l'incitation du recours aux heures supplémentaires pour les patrons, au lieu d'embaucher et de former. Ces dispositifs ne sauraient en aucun cas être confondus avec une politique de relance de la demande et de consolidation de l'offre nationale. En réalité, le PLF 2008 constitue une transition vers une réforme de l'organisation et de l'intervention de l'État pour le placer tout entier au service de la domination du marché financier.

Une baisse massive des prélèvements financée par le rattrapement de la dépense

Dans le PLF 2008, la progression spontanée des recettes est consacrée pour les 2/3 à la baisse des prélèvements au profit des plus riches et des grands capitaux et pour 1/3 seulement à l'accroissement des dépenses, strictement limité à l'inflation anticipée (1,6 %). Les recettes fiscales escomptées totalisent 272,1 milliards d'euros (+6,3 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale 2007). Cela résulte de :

- La progression spontanée : +18,5 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale 2007 ;
- Les cadeaux fiscaux : -11,4 milliards d'euros (8,9 milliards pour la loi TEPA et 2,9 milliards pour des mesures antérieures prenant effet en 2008, notamment pour la taxe professionnelle) ;
- D'autres mesures fiscales (425 millions d'euros).

À cela s'ajoutent des recettes non fiscales pour 28 milliards d'euros (+0,6 milliards par rapport à la loi de finances initiales 2007).

Quant aux dépenses, elles sont « stabilisées » en volume, soit donc une croissance zéro en valeur, après déflation de la hausse des prix prévue (1,6 %). Rien de neuf en cela par rapport à la loi de finances initiale 2007. Ce qui est nouveau, par contre, c'est que cette norme « zéro volume » porte, dans le PLF 2008, sur un périmètre élargi aux prélèvements sur recettes à destination des collectivités territoriales et de l'Union européenne, ainsi qu'aux affectations de recettes à d'autres acteurs publics que l'État.

Si la norme de dépense portait, en loi de finances initiale 2007, sur un périmètre de 335 milliards d'euros, avec le PLF 2008, elle porte sur un périmètre de 340,5 milliards d'euros. Si la norme avait porté sur le même périmètre auparavant, la croissance en volume de la dépense, nulle dans le PLF 2008, aurait été de 0,2 % en loi de finances initiale 2007 et de 1,1 % en moyenne sur la période 1999-2006.

Cette norme d'évolution de la dépense ne permet qu'une progression de 5,5 milliards d'euros de la dépense pour 2008. Or, près de 30 % de cette marge sont absorbés par les charges d'intérêt de la dette (1,6 milliards d'euros). Les dépenses de pensions (2 milliards d'euros) et celle affectées à divers dispositifs « sociaux » (minima, aides logement, aide médicale, exonérations cibles de cotisations sociales patronales), qui sont des dépenses obligatoires, en absorbent plus de 58 %. Aussi, toutes les autres dépenses étant maintenues au niveau du budget 2007, les rares priorités sont financées essentiellement par « redéploiement », c'est-à-dire au détriment d'autres postes de dépenses pourtant tout aussi essentielles.

C'est le cas avec « l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » qui se voit doté d'une enveloppe supplémentaire de 1,8 milliards d'euros en accompagnement, notamment, de la réforme réactionnaire des universités adoptée par le Parlement cet été, tandis que, par exemple, recule le budget « Travail et Emploi » (-320 milliards d'euros en crédits de paiement).

Une suppression massive d'emplois publics au prétexte de l'efficacité des services publics

Avec le PLF 2008, l'État se présente comme le plus grand fauteur de sous-emploi, ce qui confirme ce que recouvre le « plein emploi » promis. Ce sont, au total, 22 791 postes qui ne devraient pas être pourvus en 2008, leur titulaire partant en retraite. L'Éducation est frappée de plein fouet (11 200), mais c'est aussi la Défense (6 000), Bercy (2 625), l'Intérieur (2 300)...

Le gouvernement se félicite : « L'évolution des effectifs en 2008 marque une forte accélération dans la mobilisation des efforts de productivité au sein de la fonction publique d'État. Ainsi un doublement du nombre de suppressions de postes (ETP) est réalisé en 2008 par rapport à l'année précédente et un triplement par rapport à 2005 ».

En réalité, ces dispositions ne préjugent pas de ce qui sera effectivement décidé dans chaque ministère et chaque service. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi organique des lois de finances (LOLF) toute administration peut réaffecter les économies réalisées en frais de personnel à d'autres dépenses, ce qui encourage à faire du zèle sur les suppressions de postes, à fortiori, si c'est le seul moyen qui reste pour pouvoir accéder à de nouveaux équipements. Ainsi, alors que le PLF 2006 prévoyait une réduction des effectifs de l'État de 5 318 postes, ce sont 9 865 qui ont été finalement supprimés. C'est tout un système d'encouragement à la suppression d'emploi dans la fonction publique qui commence ainsi à être mis en œuvre de façon systématique avec le PLF 2008, en écho à un engagement de N. Sarkozy.

Un « intéressement » aux gains de productivité par diminution d'emploi est prévu. Une économie de 438 millions d'euros est attendue, en effet, en 2008 du non-remplacement des 22 791 postes de fonctionnaires et 716 millions à plein régime. Le PLF envisage de faire « bénéficier » de cette économie les fonctionnaires restant en poste, à hauteur de 50 % (225 millions d'euros).

On peut mesurer la dégradation du climat de travail et de l'esprit de service public qu'un tel système va entraîner, dans le seul but de réduire les prélèvements publics et sociaux nécessaires au financement la dépense publique d'éducation, de santé, de recherche, de culture, de logement social... pourtant si nécessaire au développement des capacités humaines et à l'avènement d'un nouveau type de croissance réelle avec les nouvelles technologies informationnelles.

Le PLF 2008 inaugure donc une nouvelle étape dans la destruction de l'emploi public, marchant de pair avec le rattrapement systématique de la dépense publique et la marchandisation-privatisation de l'offre de services publics, sous le contrôle d'une bureaucratie beaucoup plus tutéaire encore. Il annonce une attaque majeure contre le statut de la fonction publique, au lieu de sa rénovation profonde.

Il anticipe sur toute une réforme réactionnaire de l'organisation et de l'intervention de l'État, pour le mettre plus étroitement au service de la domination des grands groupes et des marchés financiers, sous prétexte de productivité et d'efficacité, une réforme marchant d'un même pas avec l'hyper-présidentialisation de la V^e République qui entend constituer un nouveau N. Sarkozy ■

Avec votre député Alain BOCQUET, dites :

NON à la vie chère

OUI à l'augmentation du pouvoir d'achat

Signez la pétition.